

## « **Bientraitance** »

### Public :

Tout personnel d'un établissement social et médico-social

### Prérequis :

Aucun

### Durée de formation :

14 heures / 2 jours

### Objectifs de cette formation :

- Définir la notion de bientraitance à travers le cadre légal et réglementaire
- Différencier la bientraitance de la maltraitance en identifiant les limites à ne pas franchir
- Repérer les attitudes maltraitantes dans les soins quotidiens
- Amorcer une réflexion personnelle sur sa pratique en s'appuyant sur des grilles d'autoévaluation
- Interroger son positionnement individuel et notamment les raisons qui peuvent amener à des pratiques maltraitantes
- Etudier la place de la bientraitance au sein du nouveau référentiel HAS
- Signaler une situation à risque en utilisant les ressources à disposition des soignants
- Développer une réflexion pluridisciplinaire et institutionnelle autour de la bientraitance dans les soins
- Rédiger, en groupe, une proposition de charte de bienveillance pour l'établissement et des indicateurs d'évaluation ou réajuster l'existante
- Développer ses connaissances en matière d'outils favorisant l'évaluation de la bientraitance au sein d'un service / établissement

### Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 0658742404 ou par courriel : [alice.bourasseau@spaudits.fr](mailto:alice.bourasseau@spaudits.fr)

### Moyen et modalité :

Présentiel

Document actualisé le 12/09/2025

Alternance de théorie et de pratique

### **Moyens Techniques :**

Tables, chaises, supports visuels, vidéoprojecteur

### **Adaptation et suivi de la formation :**

Un suivi de la formation et de l'accompagnement sera réalisé tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour pallier des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

### **Évaluation de parcours :**

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de compétences acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

QCM/ Etude de cas pratiques/ Analyse de cas concrets du terrain

### **Délai d'accès :**

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

### **Évaluation :**

- Les connaissances des participants sont évaluées avant, pendant et après la formation.
- La satisfaction des participants est évaluée après la formation.
- Un certificat de réalisation de formation est transmis à chaque participant à l'issue de la formation

### **Le Prix :**

En Inter : 800 euros HT/ stagiaire

EN intra : Nous contacter/ devis établi sur-mesure.

## PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

### Jour 1 :

#### Matin :

##### **MODULE 1 : définir la bientraitance**

**Durée :** 3h30

**Objectif :** identifier les notions fondamentales du concept de la bientraitance

Chapitre 1 : définition de la bientraitance

Chapitre 2 : cadre légal et réglementaire

Chapitre 3 : la place de la bientraitance dans les soins

Chapitre 4 : la place de la bientraitance dans le nouveau référentiel HAS

Chapitre 5 : différences entre maltraitance et bientraitance : les limites à ne pas franchir

Chapitre 6 : identifier les différentes formes de maltraitance (physique, verbale, institutionnelle, privation ou violation de droits, négligence...)

Chapitre 7 : vidéos et cas concrets

Évaluation module 1 : réponse aux questions/temps d'échange

#### Après- midi :

##### **MODULE 2 : la posture soignante**

**Durée :** 3h30

**Objectif :** interroger sa pratique professionnelle, s'auto-évaluer

Chapitre 1 : questionner sa pratique : présentation de grilles d'auto-évaluation

Chapitre 2 : travailler sur les représentations

Chapitre 3 : l'importance du travail en équipe : connaître ses limites et savoir passer le relais

Chapitre 4 : interroger le positionnement individuel du professionnel ; pourquoi devient-on maltraitant ?

Chapitre 5 : point sur les attitudes bienveillantes : l'empathie, la communication non violente, l'écoute active, la sollicitude

Chapitre 6 : cas concrets/jeux de rôle

Chapitre 7 : repérage d'une situation à risque : comment signaler et traiter les situations de maltraitance ; mes obligations de soignant

Chapitre 8 : le professionnel témoin d'une situation : l'aider et le guider dans sa démarche

Document actualisé le 12/09/2025

Évaluation module 2 : point sur la journée de formation

## **Jour 2 :**

### **Matin :**

#### **MODULE 3 : se positionner dans une démarche bienveillante**

**Durée :** 3h30

**Objectif : amorcer une réflexion pluridisciplinaire en intégrant la notion de bientraitance**

Chapitre 1 : promouvoir la bientraitance dans le cadre de l'établissement

Chapitre 2 : partir de l'existant et des problématiques de terrain

Chapitre 3 : prévenir et savoir anticiper collectivement une situation de maltraitance

Chapitre 4 : organisation de travail/pénibilité des tâches/épuisement professionnel : comment faire face ? Organiser des groupes de parole

Chapitre 5 : La notion de référence et de coordination dans la mise en place du projet individualisé

Évaluation module 3 : réponse aux questions/temps d'échange

### **Après- midi :**

#### **MODULE 4 : élaborer des outils adaptés pour la constitution d'un processus collectif de prévention**

**Durée :** 3h30

**Objectif : construire de manière collégiale sur une charte de la bientraitance et des outils évaluatifs**

Chapitre 1 : connaître les outils nécessaires à l'évaluation de la bientraitance

Chapitre 2 : constituer sa propre boîte à outils

Chapitre 3 : discussion autour des éléments constitutifs de la charte en partant de l'existant

Chapitre 4 : création de la charte de la bientraitance avec le formateur ou actualisation de la charte existante

Évaluation module 4 : point sur les deux journées de formation

Document actualisé le 12/09/2025

---

## Handicap :

Toutes les formations dispensées par SP AUDITS sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

### **AGEFIPH**

Bruno STERLIN

Contact mail uniquement

[rhf-bfc@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-bfc@agefiph.asso.fr)

### **MDPH**

MDPH 52 rue Pierre Deliry 71100 Chalon sur Saône

03 85 21 51 30

[contact@mdph71.fr](mailto:contact@mdph71.fr)

## Contact :

POITOUX Stéphanie

[s.poitoux@hotmail.com](mailto:s.poitoux@hotmail.com)

0658179612

Document actualisé le 12/09/2025

# ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de SP AUDITS en matière d'accessibilité numérique.

## 1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, SP AUDITS a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

## 2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de SP AUDITS, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

## 3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 12/09/2025

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

### Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

### Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « SP AUDITS » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « SP AUDITS » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « SP AUDITS », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « SP AUDITS ».

### Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « SP AUDITS » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « SP AUDITS » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « SP AUDITS », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « SP AUDITS » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « SP AUDITS » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Document actualisé le 12/09/2025

### **Dédommagement, réparation ou dédit**

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

### **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « SP AUDITS » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « SP AUDITS ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### **Confidentialité et communication**

« SP AUDITS », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « SP AUDITS » au Client. « SP AUDITS » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « SP AUDITS » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « SP AUDITS » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations

Document actualisé le 12/09/2025



dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « SP AUDITS »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « SP AUDITS » ou par voie électronique à : « SP AUDITS ». En particulier, « SP AUDITS » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « SP AUDITS » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

### **Litiges**

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Chalon sur Saône sera seul compétent pour régler le litige.

# Contactez-nous

---

## **Stéphanie POITOUX**

Gérante SP Audits

stephanie.poitoux@spaudits.fr

06.58.17.96.12

Hauts-de-France / Normandie / Bretagne / Pays de la Loire

Nouvelle-Aquitaine / Occitanie / Corse

Guadeloupe / Martinique / Guyane / La Réunion / Mayotte

---

## **Élodie BONITO**

Chargée de formation SP Audits

Elodie.bonito@spaudits.fr

06.64.46.85.96

Île-de-France / Centre-Val de Loire / Grand Est

Bourgogne-Franche-Comté / Auvergne-Rhône-Alpes / PACA

---

**[www.spaudits.fr](http://www.spaudits.fr)**

Retrouvez toutes nos formations et le détail  
de nos accompagnements sur notre site internet.